

Genève et Région



CHAMPAGNE POUR LES FILLES!

NUIT Certaines boîtes offrent des boissons gratuites. Des parents s'inquiètent, la Fegpa aussi. Page 24

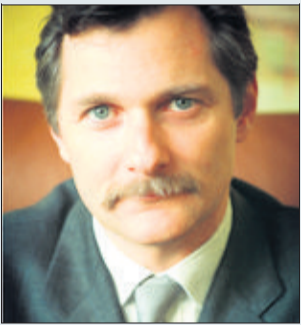


THÉÂTRES
Carouge et Meyrin feront abonnements communs. Page 36

Selon l'expert psychiatre, Cécile B. a tué par amour

■ La responsabilité pénale de la meurtrière d'Edouard Stern est légèrement diminuée. Elle aurait agi par passion. Thèse réfutée par la partie civile.

Défense



Me Alec Reymond. «La plus belle histoire d'amour de sa vie n'était que du vent.» (STEEVE IUNCKER)

CATHERINE FOCAS

«**C** rime d'amour», autrement dit crime passionnel: c'est ainsi que l'expert psychiatre qualifie l'acte de Cécile B. qui, en février 2005, a tué de quatre balles son amant, le banquier Edouard Stern, encagoulé et ligoté dans une combinaison en latex. Toujours selon le médecin, la responsabilité pénale de la meurtrière est légèrement diminuée.

Cette expertise psychiatrique a été communiquée par le professeur lausannois Jacques Gasser le 18 février dernier. Mais elle était tenue secrète. Ni le juge d'instruction ni les avocats ne voulaient s'exprimer sur son contenu. C'est aujourd'hui chose faite.

L'amour et la haine

Le psychiatre a expliqué que cette expertise lui avait pris dix fois plus de temps que la moyenne habituelle. Diagnostic: Cécile B., 39 ans, est décrite comme une personnalité «borderline» (*lire ci-contre*), instable et impulsive.

La fameuse phrase que le banquier lui aurait jetée à la figure peu avant le crime: «Un million de dollars, c'est cher pour une pute...» aurait effectivement déclenché le passage à l'acte. Mais pas pour des motifs financiers, «parce qu'elle a réalisé que la plus belle histoire d'amour de sa vie n'était que du vent. Cette phrase signifiait la perte de cet amour et de la confiance mutuelle», indique Me Alec Reymond, l'un des avocats de la prévenue.

Selon le psychiatre, le fameux million de dollars qu'Edouard

Stern a donné à sa maîtresse avant de bloquer à la banque, n'a joué qu'un rôle symbolique. «Pour l'expert, le crime n'est pas lié à une préoccupation financière, poursuit Me Reymond. Il s'agit, du point de vue psychiatrique, d'un crime passionnel, ce qui réduit en miettes la thèse de l'assassinat.»

«Tuer n'est pas rompre»

Pas du tout. La thèse de l'assassinat tient plus que jamais la route, assure Me Marc Bonnant. L'avocat de la famille Stern fait une tout autre lecture de l'expertise: «Elle parle d'une responsabilité pénale, au plus, faiblement diminuée. Autrement dit, nous nous trouvons à un soupir de la responsabilité totale. L'expert indique aussi que Cécile B. avait la conscience et la volonté de faire ce qu'elle a fait.»

Le déclencheur? La fameuse phrase sur le million de dollars qu'aurait prononcée Stern. Phrase qui a provoqué chez elle une haine dévastatrice. A l'expert, la prévenue a dit: «Tuer n'est pas rompre. C'est parce que je n'ai pas pu rompre avec lui que je l'ai tué.» Pour Me Bonnant, la phrase d'Edouard Stern, pour autant qu'il l'ait prononcée, ne peut pas avoir provoqué chez Cécile B. une «émotion telle qu'elle rende son geste excusable». Pourquoi? Parce que c'était une phrase dite dans le contexte de jeux érotiques très poussés et qu'il faut l'interpréter en tenant compte de ce contexte.

Le juge Michel-Alexandre Graber doit entendre Cécile B. encore une ou deux fois avant de boucler l'instruction et de confier le dossier au procureur général pour la rédaction de l'acte d'accusation.

Partie civile



Me Marc Bonnant. «Nous nous trouvons à un soupir de la responsabilité totale.» (MICHEL PERRET)



Cécile B. Elle aurait agi par passion. (DESSIN PATRICK TONDEUX)

Violence et peur de l'abandon

Selon la classification internationale des troubles mentaux et des troubles du comportement éditée par l'OMS et le DSM (*Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*), la personnalité borderline a tendance à agir avec impulsivité et sans considération pour les conséquences possibles. Son humeur est

instable et ses capacités d'anticipation souvent réduites. Les éclats de colère peuvent conduire à de la violence ou à des comportements explosifs. L'image de soi, les préférences personnelles (y compris sexuelles) sont perturbées ou incertaines.

Des sentiments permanents de vide sont habituellement

présents. Une tendance à s'engager dans des relations intenses et instables conduit souvent le sujet à des crises émotionnelles. Il fait des efforts démesurés pour éviter les abandons réels ou imaginaires. Il ressent une peur intense et une colère inappropriée devant la perspective d'une séparation. (cf)

Encre bleue

Péril jaune

Q uoi de plus beau qu'un homme qui repasse? Rien, vous en conviendrez. Ou, à la rigueur, deux hommes qui repassent. Philippe a donc commandé une belle planche. Pas à voile, non, mais à vapeur intégrée. Une presse, quoi!

Dans sa boîte aux lettres, l'autre soir, un avis de la Poste. C'est sa repasseuse (la planche, évidemment!). Le papelard l'informe que le colis est à retirer du tant au tant. Ou qu'il peut être redistribué, moyennant 10 francs de frais.

Pour fixer le jour, il suffit d'appeler le numéro inscrit sur l'«invitation à retirer un envoi». En l'occurrence celui de la poste de Rive, dont dépend Philippe.

Ni une ni deux, il saute sur son téléphone le lendemain. Le bide! Un répondeur lui annonce que ce numéro n'est plus valable. Ah bon? Pourtant il figure en gras sur le papillon officiel.

Philippe se renseigne à un autre numéro. Oui, un deuxième passage chez lui est possible, mais par le biais du 0800 etc., correspondant à celui de Colis Express. Et là, délicieuse surprise: la livraison ne coûte plus 10 francs, mais 25 francs!

Alors pourquoi notifier l'offre la moins chère sur l'avis postal, de surcroît accompagnée d'un numéro qui n'est plus en vigueur? Philippe pose la question au guichet de Rive. Réponse de l'employée: «Mon bon Monsieur, on nous a changé déjà tous les numéros de téléphone. On n'allait pas encore changer tous les bulletins jaunes!»

Finalement, il y a plus beau qu'un homme qui repasse: un géant jaune qui se surpasse!

Julie

<http://julie.blog.tdg.ch>

Trois ans de prison: à la lecture du jugement, la police a évacué la famille du condamné. Le substitut du Parquet a dû être escorté.

Le doute n'a pas profité à l'accusé. La Cour correctionnelle a estimé que le grand-père a bien abusé de sa petite-fille, l'hiver 1996-1997 (*lire nos éditions d'hier*) dans son chalet en Valais. Le retraité, âgé de 77 ans, a été condamné à une peine de trois ans, dont une année ferme. Il devra également payer 20 000 francs de tort moral à la victime.

A la lecture de ce jugement, la famille a protesté dans la

salle d'audience. Des insultes ont fusé contre la victime: «menteuse», «tu brûleras en enfer». Les gendarmes ont évacué les individus les plus remontés et Véronique Hiltbold, substitut du procureur général, a dû être reconduite dans ses bureaux sous escorte policière! «C'est la première fois que je vois ça au Palais», déplore l'intéressée. Avocate de la plaignante, Me Lorella Bertani est satisfaite du jugement: «La souffrance de ma cliente a été reconnue.» En face, Me Marco Crisante, défenseur du retraité, ira en cassation. «La Cour n'a pas tenu compte de tous nos arguments.» *Fedele Mendicino*

PUBLICITÉ

Dimanche et lundi de Pentecôte
OUVERT à GLAND
Ouverture de 9h à 17h30
FÊTE DES MÈRES
dimanche 11 mai

SCHILLIGER
Garden centre - Rte Suisse - Gland - www.schilliger.com